

Bulletin de paie : modification de l'arrêté du 25 février 2016 fixant les libellés, l'ordre et le regroupement des informations

L'arrêté du 31 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 25 février 2016 fixant les libellés, l'ordre et le regroupement des informations figurant sur le bulletin de paie mentionnées à l'article R. 3243-2 du code du travail

L'arrêté du 25 février 2016 est ainsi modifié :

1° L'article 1er est ainsi rédigé : Art. 1. - I. - Les informations mentionnées à l'article R. 3243-1 du code du travail sont présentées selon le modèle que vous trouverez au lien ci-dessous.

Arrêté du 31 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 25 février 2016 fixant les libellés, l'ordre et le regroupement des informations figurant sur le bulletin de paie mentionnées à l'article R. 3243-2 du code du travail

L'arrêté du 25 février 2016 susvisé est ainsi modifié : 1° L'article 1er est ainsi rédigé : " Art. 1. - I. - Les informations mentionnées à l' article R. 3243-1 du code du travail sont pr...

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047096915>

Arrêté du 25 février 2016 fixant les libellés, l'ordre et le regroupement des informations figurant sur le bulletin de paie mentionnées à l'article R. 3243-2 du code du travail

Les informations mentionnées à l'article R. 3243-1 du code du travail sont présentées comme suit sur le bulletin de paie mentionné à l'article R. 3243-1 du même code : Vous pouvez consulter ...

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032106923/2023-02-07/>

Article R3243-1

Le bulletin de paie prévu à l'article L. 3243-2 comporte : 1° Le nom et l'adresse de l'employeur ainsi que, le cas échéant, la désignation de l'établissement dont dépend le salarié ; 2° L...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041757540

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information